

Émile DURKHEIM (1895)

“ L'état actuel des études sociologiques en France”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Émile Durkheim (1895)

“ L'état actuel des études sociologiques en France ”

Une édition électronique réalisée à partir de la version française d'un texte d'Émile Durkheim (1895), « *L'état actuel des études sociologiques en France.* » Version française d'un article publié en italien: « Lo stato attuale degli studi sociologici in Francia » in revue *La reforma sociale*, 2, vol. 3, fasc. 8 (pp. 607-622) et fasc. 9 (pp. 691 à 707). Réimpression dans Émile Durkheim, Textes. 1. Éléments d'une théorie sociale, pp. 73 à 108. Collection Le sens commun. Paris: Éditions de Minuit, 1975, 512 pages.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 25 septembre 2002 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

- I [Le groupe anthropologique et ethnographique.](#)
- II [Le groupe criminologiste](#)
- III [Le groupe universitaire.](#)
- [Conclusion](#)

« L'état actuel des études sociologiques en France »

par Émile Durkheim (1895)

Version française d'un article publié en italien: « Lo stato attuale degli studi sociologici in Francia » in revue *La riforma sociale*, 2, vol. 3, fasc. 8 pp. 607-622 et fasc. 9, pp. 691 à 707. Réimpression dans Émile Durkheim. Textes. 1. *Éléments d'une théorie sociale*, pp. 73 à 108. Collection *Le sens commun*. Paris: Éditions de Minuit, 1975, 512 pages.

[Retour à la table des matières](#)

Quand, il y a environ dix ans, nous avons décidé de nous consacrer à l'étude des phénomènes sociaux, le nombre de ceux qui s'intéressaient à ces questions était si restreint en France que, malgré la grande bienveillance avec laquelle furent accueillies nos premières tentatives, nous n'avons trouvé nulle part les conseils et les aides dont nous avons besoin pour éviter de longs tâtonnements et pour rendre plus faciles nos recherches. Dans le milieu universitaire, en particulier, la sociologie était l'objet d'un véritable discrédit : non seulement le mot semblait barbare aux puristes, mais la chose elle-même inspirait une espèce d'inquiétude et de répulsion à un grand nombre de personnes et il faut convenir que la faute en revenait un peu aux sociologues eux-mêmes. Car la sociologie, née de la philosophie positive, a pris parfois, à l'égard de certaines doctrines philosophiques, une attitude inutilement agressive. En effet si c'est une science, elle est indépendante de toute métaphysique et n'a pas besoin par conséquent de s'immiscer dans les luttes entre les systèmes. En outre, le manque de méthode et de résultats précis, la pauvreté des informations que la généralité des conclusions rendait plus manifeste, ne

pouvaient pas ne pas éveiller une certaine méfiance chez les savants particulièrement attachés à la précision.

Enfin, la rapidité avec laquelle cette science, née hier, croyait pouvoir déduire de la théorie des réformes pratiques et le caractère ambitieux et artificiel de ces réformes n'étaient pas de nature à lui assurer la sympathie des hommes d'action pour lesquels la réalité sociale ne peut pas se construire ou se reconstruire avec tant de facilité.

Aujourd'hui les choses ont sensiblement changé. En 1887, sur l'initiative de Monsieur Liard, directeur de l'enseignement supérieur, on créa à la Faculté des lettres de Bordeaux le premier cours de science sociale professé dans une université française. Il est vrai qu'à cette époque, nous avons pu nous apercevoir que la prévention, dont la sociologie était l'objet, n'avait pas complètement disparu. Non seulement ce cours, dont l'avenir paraissait de prime abord si incertain, est sur le point d'entrer dans la huitième année de son existence et ne voit plus son utilité contestée, mais d'autres cours semblables ont été créés ailleurs. A Lyon, la mairie accorde des subsides à un cours de sociologie que professe notre collègue Bertrand ; à Montpellier, Bernès, chargé de cours de philosophie, a commencé cette année un enseignement sur la même matière ; à Paris, enfin, la faculté des lettres a émis, il y a quelques mois, un vœu pour la création d'un cours de sociologie. En même temps, les travaux de sciences sociales se sont multipliés : plusieurs diplômes d'études supérieures traitant de problèmes sociologiques ont été délivrés par la Faculté des lettres de Paris, d'autres sont en préparation ou à la veille de voir le jour. Parmi les auteurs que les candidats doivent étudier au programme de l'agrégation de philosophie - par laquelle on recrute les professeurs de lycée - figurent depuis quelques années des œuvres de sociologues (Comte, Mill, Spencer) et on a même appelé à la présidence du jury des spécialistes renommés de sociologie afin de représenter ces nouvelles études et d'indiquer aux candidats ce dont ils doivent s'occuper.

Le mot de sociologie, qui, autrefois, faisait peur et ne se prononçait que du bout des lèvres, est entré dans le langage commun. Mais certains esprits particulièrement impatients commencent à trouver que l'on ne va pas assez vite. On a même proposé la création pour la sociologie d'une chaire spéciale dans toutes les universités, oubliant qu'il fallait pour cela une armée de sociologues que l'on ne peut pas improviser alors que la sociologie a intérêt à consolider ses succès, très récents d'ailleurs, au lieu de chercher activement à les diffuser. C'est sous l'emprise de ces idées qu'a été fondée une revue de sociologie qui vit depuis plus d'un an, et, bien que son apparition nous ait semblé prématurée - la littérature véritablement sociologique n'est pas en effet assez abondante en Europe pour alimenter une revue périodique - cette publication n'en constitue pas moins un fait intéressant symptomatique de l'état d'esprit actuel.

Il ne faut pas croire d'autre part que ce mouvement soit superficiel : il a au contraire de profondes racines dans la jeunesse des écoles. On peut même prévoir que les générations qui sont encore sur les bancs de l'université mais qui, dans peu de temps, prendront part à la vie politique, apporteront à l'étude de ces problèmes une curiosité, que leurs prédécesseurs n'ont pas éprouvée, et qui ira toujours croissant. De ce point de vue, une véritable révolution s'est produite dans l'esprit de nos étudiants. Les questions politiques qui, autrefois,

les enthousiasmaient, les laissent froids et indifférents. La liberté plus ou moins grande de la presse, les relations entre l'Église et l'État, celles du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, etc. ne les intéressent guère. Au contraire, tout ce qui se rattache à l'organisation interne de la société, à sa structure morale, à tout ce qui concerne la famille, la propriété, les rapports entre les divers organismes sociaux, éveille en eux, surtout chez les meilleurs, une véritable passion. Dans plusieurs universités ils ont fondé des cercles de sciences sociales où ils se réunissent pour discuter des questions qui les attirent ou les préoccupent le plus.

Toute cette activité court le risque de dévier dans un sens dangereux, si elle n'est pas guidée avec méthode ; il reste qu'elle constitue malgré tout un fait social dont il est difficile de nier l'importance. Il nous paraît donc opportun d'essayer de déterminer dans quel état se trouvent les travaux qui ont pour objet de répondre à ce besoin et de satisfaire ces aspirations.

Il nous semble intéressant de présenter au public scientifique étranger un tableau général des différentes orientations prises par les recherches qui sont menées en France, du degré de progrès auquel elles sont parvenues et de l'état de chaque système. C'est ce que nous nous proposons de faire dans cette étude. Sans entrer dans les détails, nous essayerons de classer les principales doctrines sociologiques de manière à faire connaître les différentes écoles, leurs chefs et l'orientation de chacune d'elles. A vrai dire, le terme d'école est impropre car la production sociologique a encore quelque chose de sporadique et d'individuel chacun est un peu resté son propre maître. Il n'est cependant pas impossible de trouver quelques centres autour desquels gravitent nos spécialistes de sociologie : ce sont le groupe anthropologique, le groupe criminologiste et le groupe universitaire.

I

Le groupe anthropologique et ethnographique.

[Retour à la table des matières](#)

Il comprend tous les travaux de sociologie qui se rattachent à la Société d'anthropologie de Paris.

Cette société a été fondée par Broca en 1859. Si, à l'origine, on a pu croire qu'elle se limiterait aux études d'anatomie, elle ne tarda pas cependant à élargir son champ de recherche. Les limites mal définies de ce qu'on appelle anthropologie se prêtaient à cette extension. C'est ainsi que la sociologie ou,

du moins, une section de la sociologie, put y être admise ; ce fut la sociologie ethnographique. Le terme d'ethnographie servit d'intermédiaire entre l'anthropologie et la sociologie proprement dite. Comme on avait affirmé, d'une part, que l'anthropologie s'occupe surtout des races et qu'on avait admis, d'autre part, que la civilisation varie selon les races, la civilisation - matière sociale par excellence - ne devait-elle pas être considérée comme une partie naturelle de l'anthropologie ? Aussi, quand l'école d'anthropologie fut fondée, une chaire fut-elle créée qui, sans prendre le titre de sociologie, eut néanmoins pour tâche d'enseigner cette matière.

Dès le début elle fut occupée par Letourneau que l'on peut considérer comme le principal représentant de ce groupe. C'est pourquoi, bien que des oeuvres de sociologie autres que les siennes ¹ aient été publiées, nous nous servons de ses oeuvres pour préciser les tendances dominantes de l'école.

Letourneau a commencé à étudier successivement les principales institutions sociales de façon à en reconstituer le développement historique. Toutefois, fidèle à l'esprit de l'école anthropologique, il s'efforce d'établir les relations qu'elles ont avec les différentes races humaines tout en en suivant l'évolution dans le temps. Et c'est pour cette raison qu'il a publié *L'évolution de la morale* (1887), *L'évolution du mariage et de la famille* (1888), *L'évolution de la propriété* (1889), *L'évolution politique dans les diverses races humaines* (1890), *L'évolution juridique dans les diverses races humaines* (1891), *L'évolution religieuse* (1892), *L'évolution littéraire* (1894). Toutes ces oeuvres avaient été précédées par un travail d'ensemble sur la *Sociologie d'après l'ethnographie* ². On voit que l'oeuvre, par ses dimensions, ne manque pas d'une certaine ampleur et qu'elle représente un travail considérable. Depuis 1887, Letourneau n'a pas, pour ainsi dite, laissé passer une année sans étudier un nouvel ordre de phénomènes de la vaste entreprise à laquelle il s'est consacré. Il a été ainsi obligé de feuilleter et de consulter une infinité d'oeuvres ; histoires, récits de voyage, etc., dont il a extrait les faits qui peuvent intéresser la sociologie. Ses livres sont des répertoires de documents qui peuvent être utilement consultés par des sociologues à la recherche d'informations.

Malheureusement, les matériaux ainsi réunis, sont plus remarquables par leur abondance que par leur valeur, l'auteur n'ayant pas toujours soumis à une critique approfondie la façon dont il les a choisis. Il les prend un peu partout et les situe sur le même plan, sans prendre garde à l'exactitude, à la provenance et à la valeur extrêmement variable de chacun d'eux. Les sources auxquelles il recourt le plus fréquemment sont constituées par les descriptions de voyage ; or l'on sait que, par leur nature même, elles sont suspectes et qu'elles ne devraient être utilisées qu'avec circonspection. Les coutumes, les croyances, les institutions des peuples sont des choses très profondes pour qu'on puisse les juger ainsi, à la légère. C'est pourquoi la sociologie doit principalement orienter ses recherches vers les sociétés qu'on peut étudier

¹ Bordier, *La vie des sociétés* (1887); Thulie, *La femme. Essai de sociologie physiologique* ; Lacombe, *La famille dans la société romaine* (1889); Dumont, *Dépopulation et civilisation* (1890).

² Cette oeuvre et *L'évolution religieuse* ont été publiées chez Reinwald, les autres dans la *Bibliothèque anthropologique* de l'éditeur Bataille.

d'après des documents véritablement historiques, les informations ethnographiques ne devant servir qu'à corroborer et, dans une certaine mesure, éclairer les précédents. Mais un sociologue qui se fonderait exclusivement ou principalement sur des récits de voyage risque d'être taxé de fantaisiste. On ne peut donc pas ne pas déplorer par exemple que, dans son gros volume sur la famille et sur le mariage, la famille romaine, dont le développement historique est si fécond d'enseignements, n'occupe en tout que cinq pages (qu'elle partage même avec la famille grecque)³ et qu'elle jouisse de moins de considération que la famille des Peaux-Rouges et que celle des Mélanésiens.

La prépondérance accordée aux sociétés sur lesquelles nous n'avons pas de renseignements très précis s'explique par une espèce de simplisme révolutionnaire qui est à la base de la doctrine. Qu'il s'en rende compte ou non Letourneau a, pour les peuples primitifs, une indulgence et une préférence qui lui font accorder une attention et un intérêt particulier à tout ce qui les concerne. Il ne va évidemment pas jusqu'à voir en eux des modèles d'après lesquels réformer nos sociétés contemporaines, il répète même plus d'une fois que la cité idéale dont il rêve pour l'avenir, est différente de celle que l'on rencontre à l'origine de l'histoire. Il n'en reste pas moins vrai, selon sa façon de voir, que ces dernières sont beaucoup plus proches de la vérité et de la nature que celles qui se sont constituées par la suite. On dirait que l'humanité, depuis qu'elle a dépassé les premiers stades de son évolution, a dévié de sa direction normale pour s'engager dans une mauvaise voie, en s'éloignant de plus en plus de sa constitution naturelle. Et c'est pourquoi il ne voit dans le régime parlementaire, « qu'un retour à l'égalité sociale des sociétés primitives »⁴. S'agit-il de religion, le christianisme lui semble inférieur au mazdéisme⁵ et il a pour l'animisme polythéiste une complaisance et une estime qu'il n'a pas pour les religions les plus anciennes⁶. Parle-t-il de la propriété, le collectivisme, qu'il appelle de ses vœux, lui rappelle beaucoup plus l'organisation économique du clan que l'état actuel de nos sociétés. « Les idées de solidarité sociale - dit-il - dans lesquelles nous trouvons quelque chose de sublime, sembleraient très simples à des Peaux-Rouges »⁷. Bref, selon lui, si l'étude des suites historiques est instructive, ce n'est pas parce qu'elle nous indique, d'une manière positive, dans quels sens nous devons essayer de nous développer mais simplement parce que l'exemple de ces sociétés nous ouvre les yeux sur les dangers qui nous guettent si, en les imitant, nous nous dressons contre la nature.

Ces brillantes civilisations qu'on a l'habitude d'admirer le laissent froid et indifférent, puisqu'il lui semble que, sous leurs apparences séduisantes, elles ont du mal à cacher un réel accroissement de la misère humaine : « jusqu'ici, dit-il, les nations qui nous ont précédés sur la scène du monde et y ont joué un rôle important, ont connu une fin plus ou moins triste. Tout en accumulant progrès sur progrès du point de vue artistique, scientifique et industriel, ces grands peuples, qui ont peu à peu dégénéré moralement, ont tous fini par s'immobiliser dans le despotisme monarchique, la servilité religieuse, la

³ Cf. *L'évolution du mariage et de la famille*, pp. 417-422.

⁴ *Évolution politique*, p. 342.

⁵ *Évolution religieuse*, p. 557.

⁶ *Évolution religieuse*, p. 578.

⁷ *Évolution de la propriété*, p. 74.

domination impitoyable de la masse sur une minorité d'hommes audacieux et habiles, c'est-à-dire dans le triomphe de l'égoïsme sur l'altruisme »⁸. Dans ces conditions, les peuples qu'étudient les historiens perdent beaucoup de leur intérêt parce que notre destin n'est pas de les suivre dans la même voie, mais de faire retour à des formes sociales plus anciennes, pour recommencer l'évolution dont ils ont interrompu le déroulement normal et logique. Il n'est pas nécessaire de démontrer qu'un tel jugement est la négation de toute science objective des faits sociaux. En effet, la seule raison que nous ayons de croire que la vie est bonne est qu'elle ait duré et se soit généralisée. Nous n'avons de même aucune raison scientifique d'admettre que telle forme biologique ou sociale est supérieure à telle autre ; c'est que l'une s'est développée de plus en plus, tandis que l'autre a régressé. Considérer comme morbide et anormale une évolution qui se produit dans le même sens et de façon de plus en plus explicite au cours de l'histoire, c'est substituer à l'enseignement des faits une théorie *a priori*. Telle est, en effet, la véritable explication de cette méthode. Letourneau affronte l'étude des phénomènes sociaux avec des préjugés pratiques qui, d'avance, déterminent les conclusions. Souffrant intensément des maux qui affligent la société actuelle, il la croit pour cette raison mauvaise et, pour ainsi dire, manquée et il étend naturellement ce jugement à toutes les sociétés qui l'ont immédiatement précédée dans l'histoire, et qui peuvent en être considérées comme l'ébauche. Il souhaiterait les voir toutes radiées de l'histoire. Voilà pourquoi nous avons pu dire de cette conception sociologique qu'elle est à la fois simpliste et révolutionnaire.

Son simplisme est évident, car elle nie toute raison d'être aux formes complexes de la civilisation ; mais ce simplisme lui-même a pour origine le besoin de faire table rase de l'état social actuel, la conviction que l'humanité ne peut être sauvée qu'à la condition d'être libérée.

Cette conception trouve précisément pour cette raison un accueil favorable dans certains milieux révolutionnaires ; aussi la retrouve-t-on, avec des variations plus ou moins importantes, dans un grand nombre d'articles publiés par les journaux ou les revues socialistes.

Il ne semble pas vraiment que cette sociologie soit en accord avec l'idée fondamentale de Marx. Pour ce dernier, en effet, le socialisme consisterait en l'expansion des formes les plus élevées de la civilisation qui est la conséquence logique de l'évolution sociale telle qu'elle s'est accomplie jusqu'à nos jours. Bien loin de faire dévier l'humanité, tous les développements historiques antérieurs l'auraient préparée et rendue possible. Il est cependant indéniable que même les interprètes les plus accrédités du système ont souvent présenté le collectivisme comme un retour au communisme primitif ou, du moins, ils se sont ingéniés à démontrer que leurs revendications n'ont rien de chimériques⁹. Il y a là des tendances opposées entre lesquelles la pensée socialiste hésite. Pourtant cette confusion et cette hésitation ne peuvent pas ne pas nuire à l'unité et à la clarté de la doctrine.

⁸ *Évolution littéraire*, p. 537.

⁹ Cf. le préambule du *Programme du parti ouvrier*, de Marseille par Guesde et Lafargue.

II

Le groupe criminologiste

[Retour à la table des matières](#)

Ce groupe est composé de savants que la criminologie a conduits à la sociologie. Il a pour organe les *Archives d'anthropologie criminelle*, qui sont publiées à Lyon par l'éditeur Stork, et pour principaux inspirateurs les deux directeurs de cette revue : Lacassagne et Tarde.

Les publications de caractère social de Lacassagne se réduisent, il est vrai, à quelques articles, à quelques conférences et à quelques opuscules ¹⁰. Mais il y a un grand nombre d'œuvres qu'il a inspirées plus ou moins directement. Il y a en outre des thèses soutenues par ses élèves et qui sont évidemment l'expression de sa pensée, comme celle de Chaussinard ¹¹, de Mesmer (*Le suicide militaire*), les travaux de Bournet (*La criminalité en Corse, la criminalité en France et en Italie*), ceux de Kocher (*La criminalité chez les Arabes*) et les recherches de Corre qui se rattachent au même groupe ¹².

Ce qui caractérise l'esprit commun de ces travaux, c'est une sorte d'éclectisme qui se situe entre la conception anthropologique et biologique du crime et la conception proprement sociologique. Lacassagne est certainement bien loin de partager les principes de l'école italienne en ce qu'elle a d'excessif. Il n'admet pas que le germe physico-organique du crime puisse se développer, si le milieu social n'en favorise pas le développement, il voit en ce dernier, pour employer son expression, le *bouillon de culture* nécessaire au microbe pour se développer. Mais en même temps, il n'hésite pas à faire un rapprochement entre le criminel et l'homme primitif. Comme les criminalistes italiens, il pense que les crimes sont étroitement liés à des causes cosmiques, climatiques, saisonnières, etc. ¹³. Comme eux, il voit dans le suicide un homicide à l'envers et dans le suicide un assassin de soi-même. On ne peut certainement pas affirmer que les phénomènes criminels ne dépendent que d'un seul et même ordre de causes. Mais on voudrait que le rôle attribué aux différentes conditions qui concourent à produire un crime soit mieux défini, que celles-ci ne soient pas toutes considérées de la même manière, car il semble difficile d'admettre que le même fait soit à la fois essentiellement biologique et de caractère essentiellement social. Et néanmoins, c'est tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre de ces aspect qu'il est étudié dans les travaux de cette école, sans

¹⁰ *L'homme criminel comparé à l'homme primitif*, Lyon, 1882. *Les tatouages*, Paris, 1881.

¹¹ *Contribution à l'étude de la statistique criminelle en France*, Lyon, 1881.

¹² *Le crime en pays créole*, 1889; *Crime et suicide*, Paris, 1891.

¹³ Cf. Criminalité comparée.

qu'il soit facile de savoir lequel de ces points de vue est considéré comme prédominant. Il en résulte certaines ambiguïtés dans les notions fondamentales de la doctrine, ambiguïtés qui, comme on peut l'imaginer, sont liées à la méthode. On ne peut qu'être reconnaissant à cette cohorte de doctes chercheurs de la quantité de faits qu'ils ont réunis : cependant, dans la façon dont ceux-ci ont été élaborés et interprétés il y a quelque chose d'incertain et d'indécis qui est dû non seulement à la complexité des problèmes mais aussi au caractère hésitant de l'idée principale qui est à la base de cette construction.

Il en va différemment pour Tarde qui a pris une position bien définie à l'égard de ces problèmes. Dès le début, il a refusé les principales conclusions de l'école italienne, et on peut dire que, par la suite, il n'a fait que s'en éloigner de plus en plus. Le jugement qu'il a porté jadis sur les théories de Lombroso semble devenu encore plus sévère avec le temps.

Pour Tarde le crime est essentiellement quelque chose de social. C'est un métier comme un autre aussi banal et qui, du même coup, n'exige pas de ceux qui s'y adonnent une espèce de constitution spéciale ou de prédestination organique. Il y a certes des ressemblances entre les adeptes du crime, comme il y en a entre les ouvriers d'une même corporation, mais ces traits communs n'impliquent pas la prédestination précise qu'on leur attribue. De même, les relations qui semblent exister entre le crime et le suicide et les conditions géographiques, climatiques, etc. sont, selon Tarde, susceptibles d'être expliquées sociologiquement ¹⁴.

Aussi sa sociologie a-t-elle pour base une doctrine sociale. Alors que Lacassagne et ses élèves se sont limités à l'étude spéciale du crime, la philosophie pénale de Tarde n'est qu'une application à un cas particulier du principe général de sa philosophie sociale. Ce principe est le suivant : tout *fait social est un produit de l'imitation* ¹⁵. A dire vrai, Tarde n'a jamais donné ni ne peut donner une preuve directe et inductive de cette proposition. En réalité il n'a jamais pu établir que tous les phénomènes sociaux dérivent de l'imitation ; cette démonstration est d'ailleurs jugée impossible par plus d'un sociologue. Son argumentation, très brève du reste, est toute dialectique.

Il établit que l'aphorisme *doit être vrai*, parce qu'autrement la science sociale serait impossible, et il pose d'emblée que celle-ci est possible. En même temps il se sert de l'exemple des autres sciences naturelles à l'aide desquelles il découvre un axiome analogue. D'un côté, dit-il, la science n'est possible qu'en tant qu'il existe des ressemblances et des répétitions dans les faits observés, puisque s'ils étaient complètement hétérogènes, toute comparaison entre eux serait impossible et, par conséquent, toute généralisation. Le hasard n'est pas non plus une explication satisfaisante pour l'esprit puisque l'effet ressemble à la cause et que produire signifie se reproduire. Or l'imitation, la tendance du phénomène social à se propager, fait qu'il se répète nécessairement, qu'il se reproduit identique à lui-même et, par là, se trouve constituée la matière nécessaire à l'élaboration scientifique. D'un autre côté, il est d'autant plus naturel que l'imitation ait un rôle essentiel dans le règne social et dans la science sociale qu'elle a la même importance dans les règnes

¹⁴ Cf. Criminalité comparée, passim.

¹⁵ Voir sur ce point surtout Tarde : Les lois de l'imitation, Paris, 1890.

inférieurs et dans les sciences qui les étudient. Que sont en effet les mouvements ondulatoires et la reproduction, ces faits cardinaux des sciences physiques et des sciences biologiques, sinon la propagation ou la diffusion soit d'un mouvement à partir d'un centre donné, soit d'une forme organique à partir d'un couple initial, exactement comme l'imitation qui consiste en la propagation d'une idée ou d'une action à partir d'une conscience créatrice ? Les lois de la sociologie ne peuvent donc être que des corollaires de la loi de l'imitation. En vertu de ce principe Tarde a cru pouvoir expliquer l'évolution du crime, de la peine et de la preuve conformément à ces lois fondamentales¹⁶. Nous n'avons pas l'intention de discuter ici en détail une thèse si générale. Nous devons cependant déclarer qu'une très longue pratique des faits sociaux ne nous a pas conduit à accorder à l'imitation un rôle aussi capital que celui que lui attribue l'auteur.

Nous n'avons considéré l'imitation que comme un facteur très secondaire de l'évolution sociale et sans doute Tarde lui-même n'en aurait-il pas exagéré l'importance s'il ne l'avait pas associée de façon très arbitraire à tous les cas de diffusion sociale qu'il a pu observer. La généralité que présente un phénomène peut en effet résulter d'une toute autre cause que la contagion : elle peut provenir de l'action des conditions d'existence qui, elles-mêmes échappant à l'imitation, sont générales. On ne peut pas affirmer d'un fait collectif qu'il est dû à l'imitation, car il se propage au-delà de la sphère d'action des causes naturelles dont il dépend, c'est seulement en considérant la sphère d'action du domaine social auquel il s'étend qu'on peut affirmer qu'il a été atteint par la contagion imitative ; puisque dans ce cas, mais seulement dans ce cas, toutes les autres causes qui peuvent produire le même effet que l'imitation ont été éliminées avec soin. Nous sommes convaincus que si le phénomène de l'imitation était étudié à l'aide de cette méthode, on y verrait beaucoup plus clair et qu'il apparaîtrait comme une forme exceptionnelle et presque anormale du développement historique.

Bien que les médecins n'admettent plus aujourd'hui qu'une maladie puisse se transmettre par le seul contact et sans que l'organisme soit plus ou moins disposé à la contracter, il est cependant permis de se demander si un fait de pure imitation, c'est-à-dire de transmission, est possible par une sorte d'expansion purement automatique et sans disposition préexistante de l'imitateur. Mais, sans nous attarder sur l'examen doctrinal de cette conception, essayons de définir dans quel sens elle tend à orienter la méthode sociologique.

Ce qui est tout d'abord manifeste - et qui est selon nous ce qu'il y a de plus intéressant et de plus fécond - c'est une tendance à libérer la sociologie de ses explications finalistes et utilitaires dans lesquelles elle était depuis longtemps enlisée. La plupart des sociologues en effet considèrent que les faits sociaux sont expliqués du moment qu'on a montré à quoi ils servent, comme s'il était évident, a priori, qu'ils doivent tous servir à quelque chose, et, surtout qu'ils n'existent qu'en fonction et à cause d'un service qu'ils rendent.

Tout au contraire, si nous adoptons le point de vue de Tarde, on voit que les faits sociaux sont le résultat, le plus souvent, de causes simplement mécaniques, inintelligibles, et étrangères à toute finalité puisque il n'y a rien de

¹⁶ Tarde, *Philosophie pénale*.

plus aveugle que l'imitation. Un fait se propage parce qu'il possède une énergie trop intense, et ne peut pas tenir dans les limites du cercle à l'intérieur duquel il s'était établi primitivement, de même que la marée se propage, en s'éloignant du point où elle est née, parce qu'il est dans sa nature de le faire en vertu de son intensité et sans aucune considération d'utilité. Une pratique juridique, morale, économique, artistique, est imitée, parce qu'elle est douée d'un caractère assez prestigieux pour s'imposer à l'imitation, qu'elle soit ou non utile.

Mais, dira-t-on, ne peut-il pas arriver qu'elle soit réellement utile et que ce soit le sentiment de cette utilité qui en détermine la diffusion ? Certainement, d'après l'auteur, mais ce n'est pas ainsi que les choses se produisent en général. Il répartit en effet en deux classes les causes sociales de l'imitation, suivant qu'elles sont logiques ou qu'elles ne le sont pas. « Les causes logiques agissent quand l'innovation, choisie par un homme, est véritablement telle, parce qu'il la juge plus utile et plus vraie que les autres, c'est-à-dire plus en accord que celles-ci avec la fin et les principes qu'il s'est déjà fixés... *Mais il est très rare que l'action logique s'exerce dans toute sa pureté* »¹⁷. Quant aux influences non logiques, qui sont beaucoup plus importantes, elles dépendent non pas de l'utilité des faits imités, mais du prestige ou du discrédit de la personne ou du groupe de personnes qu'ils imitent, du temps ou du lieu où le fait s'est produit, etc.

C'est ainsi que l'exemple de l'aristocratie se diffuse plus facilement et plus fortement dans le public du fait de l'autorité de son origine. Dans les sociétés démocratiques, les grandes villes exercent une influence semblable. Or il est clair que la valeur d'utilité d'une idée ou de l'action ainsi reproduite ne se trouve pas du tout garantie par la qualité de ceux qui leur ont donné leur marque. C'est ainsi que les usages nuisibles sont imités autant que les autres ; la maladie est au moins aussi contagieuse que la santé. Les considérations téléologiques passent ainsi au second plan et cette régression constitue selon nous un véritable progrès pour les sciences sociales.

Mais d'un autre point de vue, la théorie de Tarde apparaît, en revanche, comme la négation même de la science. Elle place en effet l'irrationnel et le miracle à la base de la vie et, par conséquent, de la science sociale. En effet toutes les pratiques, toutes les institutions collectives seraient dues à la généralisation d'une découverte, d'une invention qui s'est faite on ne sait comment, en un point quelconque de la société, et qui serait le produit d'un pur accident. Puisque, d'autre part, d'après la définition de l'auteur, l'explication scientifique ne commence que là où commence la répétition, le fait en lui-même reste inintelligible, il est parce qu'il est : c'est tout ce que l'on peut en dire, hors de toute explication. Tout ce que la science peut faire, c'est de chercher suivant quelles lois il se diffuse. Mais même si ces lois étaient toutes parfaitement connues, elles ne nous mettraient pas en état de le mieux connaître ou de mieux en comprendre la nature, puisqu'elles lui sont extérieures. Le succès d'une idée ne réside pas ou peu, d'une manière générale, dans la qualité intrinsèque de cette idée, mais plutôt dans le caractère de ceux qui s'en font les apôtres. Nous n'en aurons donc pas une intelligence plus complète, une notion plus juste, si on se borne à nous apprendre de quelle façon elle s'est

¹⁷ *Lois de l'imitation*, p. 159.

propagée. Il en résulte que la nature intrinsèque des phénomènes sociaux échappe à la sociologie. Celle-ci ne les atteint pas, elle ne suit que leur évolution extérieure, elle peut mesurer la rapidité de leur diffusion, mais puisque cette rapidité ne dépend pas nécessairement, ou plutôt ne dépend pas la plupart du temps de leur caractère constitutif, ils restent en dehors de la science.

Tarde répond, il est vrai, que les autres sciences de la nature ne procèdent pas différemment. Elles partent de certains faits qu'elles constatent, sans en rendre compte, et c'est seulement ensuite que commencent les explications. Partout il y a « des données primitives accidentelles et bizarres... qui sont les prémisses et les sources d'où dérive tout ce qui est expliqué ». Par exemple « il y a ou il y a eu telle nébuleuse, tel globe céleste... telles substances chimiques, il y a tels types organiques principaux, etc. »¹⁸. En outre il ne faut pas que les savants considèrent ces derniers faits comme des accidents nécessairement irrationnels. Même si, actuellement, ils n'arrivent pas à en rendre compte, ils ne les déclarent pas immédiatement réfractaires à la raison.

S'ils sont essentiellement irrationnels, tout est irrationnel, puisque le même caractère ne peut manquer de se retrouver dans la manière dont ils se généralisent. Si la manière dont ils naissent ne comporte pas d'explications scientifiques, la manière dont ils se diffusent n'est pas plus explicable, puisqu'au fond, ce sont les mêmes faits qui sont pris en considération, ici à l'état isolé, là à l'état multiple : ils ne changent pas de nature en se diffusant. Un accident qui se reproduit ne cesse pas d'être un accident, ce qui est inintelligible ne peut pas devenir intelligible par le seul fait qu'il se répète.

En outre, dans la science de la nature, on cherche, autant qu'il est possible, à restreindre la part des faits irrationnels, en réduisant les corps composés à d'autres corps plus simples, en distinguant les races des espèces et celles-ci entre elles et en ne renonçant pas à rattacher le règne biologique aux règnes inférieurs. Tarde au contraire est obligé, par sa méthode, de multiplier les données inductives, les accidents originels, puisque c'est par eux qu'il explique toutes les nouveautés qui font leur apparition au cours de la vie sociale. Son œuvre récente sur la *Transformation du droit*¹⁹ a précisément pour objet d'augmenter le plus possible la part du hasard dans l'histoire. Contrairement aux conclusions du droit comparé qui croit avoir démontré que l'évolution juridique se produit de façon uniforme quand les circonstances sont les mêmes, et ceci en dehors de toute imitation, Tarde s'efforce d'établir que cette évolution présente les bizarreries les plus curieuses et les plus imprévues et qu'elle commence dans les différents points du globe sous les formes les plus différentes selon que le hasard a fait éclore ici telle idée ou telle autre, les chemins qu'elle suit dans les différents cas n'étant pas plus semblables que ne le sont les points de départ. En effet, pour donner un exemple, à l'origine de la famille on trouve tantôt la promiscuité, tantôt le contraire ; le matriarcat n'a pas été aussi général qu'on le croit. Le passage de la propriété collective du *clan* à celle de la famille, de celle-ci à la propriété individuelle ne s'est pas produit avec la régularité qu'on suppose, etc. Assurément, ces négations sont tellement contraires aux faits et fondées sur des preuves tellement insuffi-

¹⁸ *Lois de l'imitation*, p. 4.

¹⁹ Paris, Alcan, 1894.

santes qu'elles se retournent comme autant d'objections contre la théorie qui les implique logiquement et qui pour cette même raison se trouve en défaut.

En résumé, la sociologie ainsi conçue se réduit à bien peu de choses puisque, en dehors de ces discussions générales et presque métaphysiques, elle ne peut consister qu'en des variations secondaires sur un seul et même thème fondamental. Il n'y a plus qu'à chercher, par des comparaisons méthodiques, comment et sous l'influence de quelle cause particulière s'est formé chaque fait social considéré en lui-même. Tous ces problèmes, qui sont la grande tâche de la science, n'ont plus de raison d'être, puisqu'elles ne donnent lieu qu'à une seule et même réponse, à savoir que le phénomène étudié résulte d'une invention individuelle et accidentelle qui s'est répandue conformément aux lois générales de l'imitation. Il est sans doute intéressant de rechercher, dans chaque cas particulier, qui a pu en être l'inventeur. Mais si cette question est de nature à stimuler la curiosité de l'érudit, elle est sans intérêt scientifique, puisque le résultat, quel qu'il soit, est dépourvu de toute valeur explicative. Que la nouvelle idée ait germé dans tel ou tel cerveau ne rend pas compte de la raison pour laquelle elle s'est localisée à tel endroit. D'un autre côté, ce qui reste à la science ainsi comprise ne peut être traité avec une rigueur vraiment scientifique. Car lorsqu'on fait une telle place au hasard, on ouvre la porte à l'imagination. Si le hasard se trouve effectivement partout, c'est un *deus ex machina* que l'on peut faire intervenir à volonté, chaque fois qu'on en a besoin et sans qu'aucune vérification soit possible. L'irrationnel est inextinguible parce qu'il n'a pas de limites ; dès lors qu'on le place à la base de toutes choses, il n'y a aucune raison de ne pas y recourir indéfiniment et l'on peut ainsi prouver ce que l'on veut.

C'est ainsi que Tarde, sous prétexte d'assigner à la sociologie un objet qui se prête à la science, non seulement lui enlève une partie de sa matière la plus essentielle, mais encore rend impossible le contrôle méthodique, sans lequel la science ne peut pas exister.

III

Le groupe universitaire.

[Retour à la table des matières](#)

Le troisième groupe comprend les sociologues qui appartiennent à l'Université. On sait en effet que chez nous le corps enseignant présente une unité intellectuelle et morale qu'on ne trouve pas dans les autres pays. Ceci est dû au fait que l'élite de nos professeurs sort de la même école, l'École normale supérieure, qui donne le ton même à ceux qui n'en sortent pas. De plus, tous ceux qui enseignent, normaliens ou non, ont dû subir les mêmes examens,

passer le même concours et vivre la même vie. Enfin, le hasard a voulu que tous les universitaires qui se sont occupés de sociologie soient des professeurs de philosophie. Pour toutes ces raisons, il est naturel que malgré quelques divergences individuelles, il y ait dans tous leurs travaux quelque chose de commun.

Le professeur Espinas a été le premier à être attiré par la sociologie. Nous ne parlerons pas de son livre, *Les sociétés animales*, qui est aujourd'hui très connu. D'ailleurs le caractère sociologique de l'œuvre est encore très restreint, puisqu'elle intéresse davantage la psychologie comparée que la sociologie proprement dite. Néanmoins, l'introduction - qui est consacrée à l'histoire générale de la sociologie - et la conclusion - où sont exposées des vues importantes sur la nature des sociétés - renouent avec la tradition interrompue en France après Comte, et renouvellent les problèmes généraux de la sociologie en s'inspirant des travaux de Spencer et des progrès de l'hypothèse évolutionniste.

Ensuite vint Fouillée. Esprit actif et toujours en mouvement, curieux de toutes les nouveautés, il s'intéresse à ces questions dès qu'elles commencèrent à être de nouveau soulevées, et il contribua en grande partie à les faire connaître au grand public. Elles lui donnèrent l'occasion d'écrire des articles publiés dans *la Revue des deux mondes* et qui devinrent ensuite la matière de son livre : *La science sociale contemporaine*²⁰. Avec son tempérament éclectique, il essaya de démontrer que la méthode idéaliste ou déductive n'était pas inconciliable en sociologie avec la méthode inductive, et que la conception biologique de la société n'exclut pas la conception plus ancienne du contrat social. Pour lui, un peuple est un organisme, mais un organisme dont les éléments constitutifs sont unis entre eux par des liens volontaires et contractuels. Du moins cet état lui semble-t-il être celui vers lequel tend de plus en plus à se diriger l'évolution sociale. Nous ne nous attarderons pas à discuter cette thèse ingénieuse, puisque nous croyons que, pour apprécier les véritables mérites de ce livre, il faut plutôt le juger comme une œuvre de vulgarisation scientifique. Fouillée a sans aucun doute rendu des services à la sociologie, mais c'est surtout parce qu'il a prêté à cette science, encore suspecte et discréditée, l'appui de son autorité, et qu'il a su intéresser à elle -un certain nombre d'esprits cultivés qui l'ignoraient ou lui accordaient peu de considération.

Récemment, dans ce même milieu universitaire, s'est développé Un nouveau mouvement sociologique dont l'esprit diffère très sensiblement de celui qui inspirait les écrivains précédents. Son objectif est également plus limité. Tandis qu'Espinas et Fouillée se consacrent surtout aux problèmes les plus généraux ayant trait à la nature des sociétés, de l'évolution sociale, des rapports du règne social avec le règne biologique, les sciences sociologiques dont nous allons parler tendent à se limiter à l'étude des phénomènes moraux. Persuadées que le mal dont souffrent les sociétés européennes est essentiellement moral, elles estiment que c'est surtout au problème moral que doit s'attacher la sociologie. Mais elles envisagent ce problème, au moins en France, sous un jour nouveau. En effet, on croyait généralement jusqu'ici qu'il ne pouvait y avoir que deux sortes de morales entre lesquelles les moralistes

²⁰ Paris, Hachette, 1880.

étaient pratiquement obligés de choisir l'utilitarisme d'un côté, avec la méthode empirique de l'autre la morale du devoir avec l'apriorisme et toutes ses conséquences logiques et métaphysiques. Tout le monde croyait que, du moment où l'on procédait par observation et par induction, l'on était nécessairement condamné à nier la réalité du devoir et du désintéressement. L'école, qui est sur le point de se former et dont nous nous occupons, est surtout une protestation contre ce préjugé. C'est un effort pour ouvrir à la morale et à la philosophie du devoir une nouvelle vie et pour démontrer qu'il est possible de soumettre la morale à la science sans pour cela l'affaiblir, d'expliquer rationnellement l'autorité du devoir sans la réduire à nôtre que le produit d'une sorte d'illusion psychologique.

Telle est, de façon générale, l'idée qui inspire le livre récent de Richard sur l'origine de l'idée du droit ²¹, celui-ci combat en effet avec la même vivacité la doctrine des utilitaristes et celle des métaphysiciens, toutes deux lui paraissant pour une raison identique aussi incapables l'une que l'autre d'expliquer le droit et le devoir. Ces deux « frères ennemis » sont moins éloignés l'un de l'autre qu'on ne le croit ordinairement : tous deux professent un individualisme presque identique. L'utilitariste est individualiste parce qu'il fait de l'intérêt personnel le seul guide de sa conduite, mais le métaphysicien ne l'est pas moins, parce que sa morale consiste en une apothéose de la personnalité individuelle. Or une doctrine individuelle ne saurait fonder le droit, puisque la pratique judiciaire n'est pas faite de charité. Le dogme de l'égoïsme, quelle que soit sa forme, enlève au devoir son but, car le devoir consiste surtout à se donner, à se sacrifier, à se résigner. C'est pourquoi il détruit en même temps le droit, qui ne peut pas être autre chose que la condition à la fois logique et physique du devoir. Ceux qui ont fait germer l'erreur individualiste, selon Richard, sont les empiristes et les métaphysiciens qui ont étudié l'idée de droit dans l'abstrait, en la détachant des conditions qui en ont déterminé la formation et le développement. On n'a pas vu que c'est le fait de vivre en société qui a conduit les hommes à définir leurs relations juridiques et à fixer « ce que tous peuvent exiger de chacun et ce que chacun peut recevoir de tous ». En un mot, la philosophie du droit ne peut être qu'une branche de la sociologie. Le problème tel que le pose notre auteur peut être formulé ainsi : quelles sont les influences sociales qui ont fait naître l'idée de droit et qui ont permis le développement de cette idée dans l'histoire ?

Nous ne reproduirons pas ici les analyses et les raisonnements qui constituent la trame de cette oeuvre intéressante, mais nous ferons allusion aux conclusions générales : l'idée de droit est fille de la solidarité sociale. En effet, le droit - c'est au moins ce que Richard s'efforce d'établir en comparant les faits historiques - consiste essentiellement en un arbitrage - garanti, en cas d'offense -, à l'offensé et imposé à l'offenseur. Or ce qui a déterminé l'institution de cet arbitrage est le sens de la sociabilité. Si les individus ont pris l'habitude de soumettre leurs controverses à des arbitres et si dans ce cas certains se désignent spontanément comme arbitres pour apaiser les adversaires, c'est que les premiers, ayant conscience des liens qui les unissent, répugnent à laisser leurs conflits dégénérer en guerre ouverte et que les seconds sont poussés à intervenir comme médiateurs par suite de la souffrance qu'inflige à leurs sentiments sociaux la vue du conflit dont ils sont les témoins.

²¹ *Essais sur l'origine de l'idée du droit*, Paris, 1882.

Si, d'autre part, les jugements des arbitres ne sont pas de simples avis auxquels les parties sont libres de se conformer ou non mais ont force exécutoire, cela signifie que la société leur délègue cette force, et si elle attribue une telle autorité, c'est qu'elle se sent étroitement solidaire de la victime à laquelle ce jugement accorde une réparation. La grande sympathie qu'elle éprouve pour chacun de ses membres ne lui permet pas de rester impassible devant les dommages subis par l'un des deux, mais elle épouse naturellement une cause qui est la sienne. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire qu'elle soit organisée en État, il suffit que les individus qui la composent se sentent solidaires dans la lutte pour l'existence, l'État, une fois constitué, pourra rendre plus régulier le fonctionnement de cette garantie, mais il ne la crée pas. Elle a ses racines dans la conscience même du groupe, quelle qu'en soit l'organisation.

Ainsi, le droit n'est ni la conséquence de je ne sais quel caractère mystique dont la personne humaine aurait le privilège, ni la conclusion d'un raisonnement purement intéressé ; ce n'est ni pour sauvegarder la dignité souveraine de l'individu ni pour prévenir les maux de l'anarchie qu'il s'est constitué. La première hypothèse est en dehors de la science parce qu'en dehors des faits (ce caractère métaphysique n'est pas directement observable). La seconde est contredite par eux ; puisque l'homme n'est pas, quoi qu'on en dise, un être utilitaire, le calcul n'est pas le mobile de l'histoire. Les relations juridiques sont un produit de l'altruisme : elles sont l'expression des sentiments de sympathie que l'homme a pour un autre homme, que la société a pour ses membres et que ceux-ci ont pour elle. L'explication donnée n'est, comme nous l'avions démontré, ni utilitaire, ni métaphysique. En même temps, on voit que dans cette théorie, la justice, c'est-à-dire la pratique du droit, et la charité cessent d'être deux choses radicalement distinctes pour devenir deux forces d'un même phénomène, deux moments de la même évolution, puisque la justice est déjà un acte de charité.

C'est dans ce groupe que nous pouvons nous classer nous-mêmes, puisque nous avons l'honneur d'appartenir au corps enseignant et aussi parce que nos travaux, notre enseignement sociologique, sans se limiter à un cercle rigoureusement circonscrit, se sont de préférence spécialisés dans l'étude des phénomènes moraux. Sans entrer dans les détails des questions particulières que nous avons traitées dans nos articles ²² et dans nos livres ²³, nous indiquerons, de manière générale, la façon dont nous cherchons à orienter nos recherches sociologiques.

Le premier caractère de la méthode que nous nous efforçons de suivre est l'objectivité. Quand les hommes commencent à étudier scientifiquement un ordre de faits qui jusqu'alors n'étaient pas l'objet d'une science, ils ne le font pas sans avoir au préalable une idée de ces faits qui leur vient de leur pratique quotidienne, et, comme cette idée est évidemment plus proche d'eux et plus à leur portée, la représentation qu'ils se font Plus ou moins confusément de la réalité, tend par conséquent à remplacer cette réalité,

²² Cf. en particulier les articles publiés depuis dix ans environ dans la *Revue philosophique*.

²³ *De la division du travail social* et *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan.

La réflexion scientifique s'applique directement à ce concept au lieu de s'appliquer aux choses qu'il représente. Toutes les sciences, à leur début, traversent une phase qu'on pourrait appeler idéologique, dans laquelle elles s'attachent à analyser les idées qui se sont formées sans elles et que les savants trouvent en grande partie formées dans les esprits au lieu d'examiner directement les choses et à partir de là, de constituer de nouvelles idées qui en soient la traduction exacte. C'est ainsi par exemple que la physique, à ses débuts, essaie de connaître les notions courantes de chaleur et de froid, de poids, de liquide et de solide, les décompose et les compare, beaucoup plus qu'elle ne cherche les rapports selon lesquels ses objectivations se rattachent aux faits dont ces représentations informes dérivent.

Non seulement la sociologie devait passer par cette phase initiale, mais elle devait, en vertu de sa nature même, s'y attarder beaucoup plus longtemps que les autres sciences. En effet les faits sociaux sont des réalisations humaines : ils sont un produit de l'intelligence et de la volonté humaines. Ils ne semblent pas à première vue pouvoir être autre chose que l'exposition des idées, innées ou non, que nous portons en nous, et leur application aux différents cas de la vie. L'organisation de la famille, du contrat, de l'État, de la religion apparaît ainsi comme un simple prolongement de l'idée que nous nous faisons de la religion, de l'État, de la famille, etc.

Ces idées semblent donc être l'essentiel, puisque c'est d'elles que dérivent les différentes organisations, et l'œuvre du sociologue - considérée de ce point de vue - consiste beaucoup moins à observer les détails des phénomènes qu'à découvrir ces idées génératrices qui contiennent en elles, au moins en germe, toutes les formations sociales.

Ainsi la sociologie n'a pas encore dépassé ce stade. C'est en vain que Comte et Spencer ont proclamé que les faits sociaux sont des faits de nature, que les sciences sociales sont des sciences naturelles. Quand, sortant des généralités, ils ont appliqué leurs principes, ils sont revenus à la conception et à la méthode anciennes. Pour Comte, l'évolution sociale consiste en la réalisation de l'idée d'humanité, pour Spencer, la société n'est que la réalisation de l'idée de coopération : pour les économistes, toutes les lois économiques ne sont que des corollaires bien déduits de l'idée d'utilité ; pour les moralistes, la vie morale n'est que le développement d'une même idée fondamentale que les utilitaristes et leurs adversaires ne comprennent pas de la même manière, mais qui, pour eux comme pour les autres, constitue toute l'éthique, alors que le système des préceptes particuliers, des règles juridico-morales ne serait que cette idée appliquée différemment selon les cas.

Le résultat de cette pratique est que la sociologie est restée essentiellement subjective,

Comment pourrait-il en être différemment ? Ces concepts courants sont nécessairement grossiers, puisqu'ils se sont formés jour après jour, au cours de l'expérience quotidienne, sans méthode et sans critique. Ils expriment les choses exactement comme la sensibilité nous les montre, comme il nous est utile de nous les représenter pour pouvoir nous adapter sans douleur et non comme elles sont. Ce n'est donc pas en les méditant qu'on pourra arriver à découvrir les lois de la réalité. Ils ne constituent pas non plus des catégories

assez déterminées pour offrir une base définitive à l'analyse scientifique. Essentiellement élastiques, comme tous les états mentaux permanents, ils changent de forme selon nos désirs et selon nos préjugés. Selon notre humeur, selon le parti auquel nous appartenons, nous en traçons les limites : nous faisons de l'essentiel une chose secondaire et inversement. Que peut une science dont les prémisses sont, sous ces différents rapports, personnels ?

En outre la façon dont ils sont élaborés n'est pas moins subjective. En effet si les événements sociaux - quand ils sont normaux - ne sont que le développement logique de certains concepts permettant de les connaître et de les exprimer, il n'est pas nécessaire de les observer, mais il suffit de chercher mentalement, par déduction, quelles conséquences logiques sont impliquées dans ces notions cardinales. Si l'évolution historique n'est que l'idée d'humanité, se réalisant au cours du temps, on n'a qu'à émettre cette idée et la développer logiquement pour obtenir les lois de l'histoire. C'est ce qu'a fait Comte. Si la société n'est que l'idée de coopération incarnée, on n'a qu'à définir ce qu'on entend par coopération, les différentes formes qu'elle peut prendre, pour en déduire tous les types sociaux possibles dans le présent, dans le passé et dans l'avenir. C'est au fond ce qu'a fait Spencer. Or la déduction - à elle seule - ne peut donner que des résultats subjectifs. Opération tout intérieure, elle est trop intimement liée aux sentiments, aux habitudes et au caractère du sujet qui la fait, pour ne pas en subir l'influence et, par conséquent, pour ne pas en porter la marque. Ainsi, ce qui paraissait rigoureusement déduit à l'un semble faux à l'autre. Il n'y a qu'un moyen pour mettre les esprits d'accord, c'est de les soumettre au contrôle constant des choses. Mais pour faire cela, il faut bien se pénétrer de cette vérité que les faits sociaux sont des choses. Or c'est précisément ce sentiment qui fait défaut aux sociologues.

L'objectif principal de nos efforts a été précisément de permettre à la sociologie de dépasser ce stade inférieur pour la faire accéder au rang d'une science véritablement objective. C'est pourquoi, au lieu de partir de tel ou tel état mental pour arriver aux phénomènes sociaux, nous avons considéré ces phénomènes eux-mêmes comme point de départ et comme objet immédiat de la science, sans nous soucier de savoir s'ils exprimaient ou non une idée, ou telle idée plutôt que telle autre. Ainsi, au lieu de nous perdre dans les discussions traditionnelles pour décider à première vue, si l'éthique dérive de l'idée d'utilité ou d'une autre, nous avons fait porter directement nos études sur les faits concrets de la vie morale, sur cette multitude de préceptes particuliers qui sont inscrits, les uns dans le code, les autres seulement dans la conscience populaire, et qui déterminent nos différents devoirs dans les différentes circonstances de la vie. Nous les avons classés selon leur ressemblance externe, et nous avons cherché les lois qui expliquent les groupes ainsi constitués ²⁴.

Ayant traité de la religion dans un cours encore inédit, nous n'avons pas commencé par nous demander ce qu'est l'idée religieuse et le sentiment religieux, mais nous avons étudié les différentes religions qui ont existé et existent encore, nous les avons comparées, nous avons mis en relief leurs caractères communs et nous avons ainsi pu déterminer en quoi consiste objectivement le phénomène religieux. C'est sur la *chose* ainsi définie que nous avons fait porter notre analyse. Nous avons fait de même avec les délits et les

²⁴ Cf. *De la division du travail social*, Introduction.

peines ²⁵ pour l'étude de la responsabilité. Ce que nous avons étudié n'est pas l'idée que les hommes se sont faits et se font de la responsabilité, mais la responsabilité elle-même, l'institution sociale que nous nommons ainsi, indépendamment du concept qu'ont pu s'en faire les peuples et les individus. Non seulement nous considérons ainsi les faits sociaux de l'extérieur, comme des choses, mais encore nous nous efforçons de les montrer sous les aspects où ils présentent le plus ce caractère de choses, et, par conséquent, nous laissons le moins de place possible à l'impression personnelle et aux appréciations subjectives. Ainsi le droit présente un degré de détermination et par conséquent d'objectivité que n'ont pas les maximes de la morale courante : aussi, autant que cela est possible, est-ce à travers leurs expressions juridiques que nous avons étudié les phénomènes moraux ²⁶.

Quand cette manifestation venait à manquer, nous en avons créé d'autres, qui, sans avoir le même degré d'objectivité, permettant néanmoins une observation impersonnelle. Par exemple, les domaines de la morale qui ne reçoivent pas de forme juridique peuvent être étudiés à l'aide des maximes populaires, des aphorismes, des doctrines, etc. En considérant de cette manière les phénomènes sociaux, nous ne faisons que leur appliquer les principes les plus généraux et les plus essentiels de la méthode que l'on applique aux autres sciences de la nature. En effet, ce que les physiciens, les chimistes, les biologistes étudient n'est pas l'idée que se font les hommes des phénomènes physiques, chimiques et biologiques, mais ce que sont ces phénomènes eux-mêmes, comme ils existent objectivement, indépendamment. Pour les phénomènes sociaux il faut choisir : ou les mettre résolument hors de la nature, c'est-à-dire admettre qu'ils ne sont pas soumis à la loi de causalité et constituent un monde à part dans le monde, ou procéder avec eux comme pour les autres phénomènes naturels. Mais il ne faut plus, à la suite de Comte et de Spencer, déclarer d'un côté qu'ils sont soumis aux lois générales de l'univers et ensuite les traiter comme s'ils n'avaient qu'une demi-réalité.

On nous dira que le règne social se distingue des autres par son caractère spécifique : en tant qu'œuvre humaine, il est le produit d'idées et de sentiments, et il est donc possible de rechercher quels sont les sentiments et les idées qu'il exprime. Mais, à supposer qu'il constitue seulement le développement logique de certaines notions, celles-ci ne s'offrent pas directement à l'observation. On ne peut les découvrir qu'à travers la réalité des phénomènes qui les révèle ; c'est donc de cette réalité qu'il faut partir, puisque les savants, à ce point de leur recherche, ne peuvent découvrir rien d'autre. Par exemple, ce qui constitue le donné immédiat de la science des mœurs n'est pas telle ou telle conception de l'idéal de moralité en général, ce n'est pas l'idée abstraite de richesse ou de valeur mais tout l'ensemble de l'organisation économique. C'est donc sur les détails que doit porter la réflexion du savant, puisque pour lui c'est tout le réel, et puisque c'est seulement à mesure qu'il avance dans ce travail qu'il pourra voir si les faits qu'il étudie dérivent vraiment d'un état mental, et dans ce cas de quel état mental ils dérivent.

²⁵ Cf. *De la division du travail*, livre I, chapitre II.

²⁶ C'est ainsi que nous avons étudié la solidarité sociale, ses différentes formes et son développement historique (cf. *De la division du travail social*, livre I).

Ce qui forme en définitive le principal obstacle à l'utilisation de cette méthode, c'est un préjugé qui, sous le voile du spiritualisme, est imprégné d'un matérialisme grossier. On répugne à admettre que les faits sociaux sont des choses et doivent être étudiées comme tels, parce qu'ils sont immatériels et qu'une telle assimilation semble les rabaisser, en leur prêtant une espèce de consistance et de solidité que nous n'attribuons ordinairement qu'aux objets. Mais d'autres faits de morphologie sociale s'inscrivent dans l'espace et consistent en arrangements stables et définis. Pourquoi alors n'admettre comme réalités objectives que celles qui ont une forme et une figure ? En quoi les pratiques juridiques, morales, économiques, pédagogiques, etc., sont-elles moins des choses que les mouvements qui constituent pour le physicien et le physiologue l'objet de leurs études ? Ne sont-elles pas, elles aussi, faites de mouvements et même de mouvements parvenus à un certain degré de consolidation ? Enfin si on pose que tout ce qui a une nature déterminée, indépendante des sujets qui la composent, est une chose, on voit que les faits sociaux ont cette qualité distinctive au plus haut point. En effet, ce qui prouve l'existence de cette nature est la résistance que la chose nous oppose quand nous essayons de la modifier, puisque, par ce moyen, elle s'affirme comme distincte de nous. Or non seulement nous ne pouvons pas créer ou changer à notre guise les constitutions sociales, mais ce sont elles qui s'imposent à nous. Non seulement elles ne nous obéissent pas à volonté, mais ce sont elles plutôt qui nous commandent. Ce qui caractérise en effet les faits sociaux, c'est la force impérative qu'ils possèdent, l'action coercitive qu'ils exercent et sont susceptibles d'exercer sur nous²⁷. Nous sommes tenus de nous conformer aux règles du droit et de la morale, loin de pouvoir en disposer à notre guise, et si nous essayons de les violer, elles réagissent contre nous pour annuler ou neutraliser nos actions. De même, nous ne pouvons modifier à notre gré les conventions de notre monde, les usages de nos professions, la langue de notre pays, le système monétaire qui sert à nos échanges, etc. Ce n'est pas nous qui forgeons selon notre bon plaisir, les faits sociaux, mais ce sont eux qui nous font à leur image. Il n'y a donc pas de réalité plus résistante et par conséquent plus objective.

Or la pratique de cette méthode n'a pas seulement pour effet d'introduire dans la sociologie plus de rigueur et de précision ; c'est l'esprit même de la science qui s'en trouve modifié. Ce principe une fois admis, les problèmes ne se posent plus de la même façon et leur solution ne se cherche plus de la même manière. Si les faits sociaux ne sont que des idées objectives, les expliquer revient à faire voir quelles idées elles expriment. Le savant possède donc en lui tous les éléments nécessaires à son explication, et il n'a alors pas besoin de sortir de lui-même pour faire de la science. Il n'a qu'à réfléchir intérieurement pour trouver, parmi les mobiles qui règlent sa conduite, quel est celui qui est le plus proche du fait qu'il veut expliquer. Aussi les théories sociologiques s'improvisent-elles ordinairement avec une facilité et une rapidité que ne connaissent pas les autres sciences.

Il est extrêmement rare qu'un sociologue s'arrête devant un phénomène, en déclarant qu'il ne peut ni le comprendre ni l'expliquer. Il est toujours possible de trouver une raison. Il semble que dans ce genre de matière, il ne puisse y avoir rien de mystérieux ni d'obscur, et que, pour comprendre ces faits

²⁷ *Les règles de la méthode sociologique, chap. I.*

humains, il suffise d'être un homme et d'avoir quelque connaissance des hommes. Par une conséquence naturelle ces explications faciles sont extrêmement simples puisque rien n'est plus simple que le mobile que la conscience découvre ainsi directement. C'est ainsi qu'on a cru expliquer l'institution juridique de la paternité par les sentiments réciproques des parents et des enfants, le mariage par la jalousie sexuelle, la religion par la peur de la mort et des grandes forces de la nature, la société par l'idée de coopération, etc. Mais tout est différent si les faits sociaux sont considérés comme des choses : ils ont alors une nature propre et la seule façon de les connaître est donc de les pénétrer. C'est vers l'extérieur que notre attention doit se porter, parce que c'est à l'extérieur qu'ils existent. Il faut les décrire, les classer, les comparer, les étudier de toutes les façons pour pénétrer leurs secrets. La réalité sociale - du moment qu'on a le sentiment que c'est une véritable réalité - n'est pas moins difficile à pénétrer que les autres, puisqu'elle n'est pas moins extérieure et que le savant doit garder à l'esprit la même réserve, la même attitude que devant les autres réalités. On peut même affirmer que sa complexité est plus grande, et c'est pour cela que le simplisme des explications que nous venons d'évoquer a de tout autres aspects. Du même point de vue, on ne peut plus admettre qu'on connaît un fait social simplement parce qu'on a fait voir qu'il sert à quelque chose, puisque l'existence d'une *chose* n'est pas intelligible uniquement par le fait qu'elle est utile. L'intérêt qu'elle présente ne suffit pas à la faire sortir du néant. Elle ne peut pas être née de rien, donc, pour l'expliquer, il faut chercher de quelles autres choses elle résulte, quelles sont les forces qui ont engendré cette force. La recherche des causes efficientes prend ainsi en sociologie la place et l'importance qu'elle a dans les autres sciences, alors que jusqu'à présent ce sont les considérations téléologiques qui ont presque exclusivement prévalu. Mais si nous considérons les faits sociaux comme des choses, c'est comme des *choses sociales*. Et c'est un autre caractère, non moins fondamental, de notre méthode, que d'être essentiellement sociologique. Alors que d'une manière générale les sociologues n'ont vu dans les faits sociaux que des faits psychiques dérivés, c'est-à-dire agrandis et généralisés, nous avons établi qu'entre les premiers et les seconds, il y a une ligne de démarcation analogue à celle qui sépare le règne biologique du règne minéral, et nous avons posé comme règle qu'un phénomène social *ne peut être produit que par un autre phénomène social*. Pour démontrer cette assertion, nous avons d'abord montré que le développement historique est inexplicable par les mouvements purement individuels, c'est-à-dire purement psychiques, que c'est hors de l'individu dans le milieu qui l'entoure, et par conséquent dans son milieu social qu'il convient de chercher la cause de l'évolution sociale ²⁸. Puis, considérant les faits sociaux en eux-mêmes et d'une manière générale, nous avons trouvé que les propriétés qui les caractérisent sont irréductibles à celles des phénomènes psychologiques ²⁹. En effet, comme nous l'avons brièvement montré plus haut, ce qui distingue les phénomènes sociaux, c'est la force impérative par laquelle ils s'imposent à nous. Ils consistent en une manière de penser, d'agir, de sentir, à laquelle nous sommes obligés de nous conformer. Si donc ils exercent une telle pression sur les consciences individuelles, c'est qu'ils ne sont pas dérivés et, partant, la sociologie n'est pas un corollaire de la psychologie. Mais ce pouvoir contraignant dont ils possèdent le privilège montre qu'ils dérivent de quelque chose qui est d'une nature supérieure à la

²⁸ Cf. *De la division du travail social*, livre I, chap. I.

²⁹ *Les règles de la méthode sociologique*, chap. I et VI.

nôtre et, pour cette raison, différente. Ce n'est pas de l'individu que peut émaner cette autorité devant laquelle il s'incline ; elle ne peut être que le produit de forces qui le dépassent et qui, par conséquent, ne peuvent être dérivées. Enfin, nous avons vérifié cette règle par l'application même que nous en avons faite, en expliquant par des causes purement sociales les faits sociaux les plus essentiels, comme le progrès de la personnalité individuelle, celui de la division du travail social et les transformations juridiques et morales qui en dérivent, etc.³⁰. Il reste, il est vrai, l'objection traditionnelle - si chère, en vérité, aux économistes - en vertu de laquelle la vie sociale ne peut être qu'une forme de la vie psychique, puisque la société ne comprend que des individus. Mais on oublie ainsi que le tout n'est pas identique à la somme de ses parties, surtout quand celles-ci ne sont pas seulement extérieurement superposées, mais sont étroitement associées. Il n'y a, certes, dans la société que des consciences individuelles : mais, au lieu de rester extérieures les unes aux autres, elles sont étroitement unies et fondues ensemble. De cette pénétration réciproque d'actions et de réactions, qui par la suite deviennent interchangeables, naît un nouvel ordre de faits dont les propriétés sont indépendantes des éléments qui la composent : c'est le règne social. C'est ainsi que, bien que les cellules vivantes ne contiennent que des molécules inorganiques, les propriétés caractéristiques de la vie ne sont pas directement réductibles à celles des phénomènes physico-chimiques. Les premières seraient certainement impossibles sans les secondes de la même façon la vie sociale suppose la vie psychique, mais elle est autre chose.

Ainsi se trouve écartée la seule raison sérieuse qui s'oppose à la méthode objective en sociologie. En effet, la répugnance que certains éprouvent à voir les faits sociaux assimilés à des choses tient, en partie, à la façon dont cette proposition était comprise.

Les sociologues qui, les premiers, ont proclamé que la sociologie est une science naturelle comme les autres, ont été naturellement conduits à insister surtout sur les ressemblances qui existent entre les faits sociaux et les autres faits naturels, et c'est sur cette ressemblance qu'ils ont fondé leur théorie.

On a pu croire ainsi que le règne social ne pouvait être l'objet d'une science positive qu'à condition d'être dénudé de sa nature propre et de ses propriétés spécifiques. N'a-t-on pas vu récemment une école qui se pique de rigueur scientifique, affirmer qu'un fait aussi éminemment social que le crime pouvait être le produit de certaines particularités psychologiques et anatomiques ? Mais pour quiconque a le sens de la réalité, de sa richesse et de sa complexité, une telle conception est inadmissible, puisqu'en revenant au simple elle nie l'ensemble, et ne tient pas compte des différences qui séparent les différents points de la réalité. Toute autre est la méthode scientifique dont nous avons évoqué les principes. Elle laisse à la vie sociale sa physionomie distincte, sans la placer pour cela hors de la nature et de la science.

De notre point de vue, traiter les faits objectivement ne revient pas à les dépouiller de toute originalité, pour les confondre avec ceux des autres règnes ; c'est au contraire chercher à les comprendre dans ce qu'ils ont de plus caractéristique. Ce n'est pas leur appliquer de force les procédés et les for-

³⁰ De la *division du travail social*, livre II, chap. II-VI.

mules qui, n'ayant pas été trouvées à cette occasion, ne leur conviendraient pas exactement ; c'est instituer spécialement pour eux un système de recherche qui permet d'exprimer leur nature spéciale dans un langage intelligible. Ainsi pratiquée, la sociologie n'est plus une simple adjonction ou une répétition d'autres sciences positives, elle devient une science distincte et autonome, dans les limites qu'une science peut et doit avoir.

Ce progrès est peut-être le plus important qu'il lui reste à faire. Quand une science est seulement en voie de formation, il est naturel que, pour la former, on se serve de modèles qui existent déjà, c'est-à-dire de sciences déjà formées. Il y a eu des expériences déjà faites, qu'il serait absurde de ne pas mettre à profit. Et c'est pour cela qu'il y a des sciences qui ne commencent qu'en se mettant à la remorque de sciences plus anciennes. On ne peut les considérer comme définitivement constituées que quand elles se sont libérées de toute tutelle et qu'elles se sont orientées dans un sens propre, quand, en un mot, elles ont acquis une physionomie propre et indépendante.

Car elles n'ont de raison d'être que dans le cas où les faits qu'elles étudient sont distincts de ceux qu'étudient les autres sciences. Or il est impossible que les mêmes notions et les mêmes procédés puissent convenir également à des choses de nature différente. C'est à ce point de son développement qu'est parvenue la sociologie. Les efforts principaux du sociologue doivent tendre actuellement à chercher, parmi les faits sociaux, quels sont ceux dont la vie collective, dans son ensemble, dépend plus particulièrement, puisque ce sont eux qui doivent ainsi jouer un rôle - le plus important - dans les explications sociologiques. Jusqu'à présent nous avons rencontré deux ordres de faits qui nous ont semblé répondre de façon remarquable à cette condition : la somme des sociétés, c'est-à-dire le nombre de ses unités sociales, et le degré de concentration de la masse, ou ce que nous avons appelé la *densité* dynamique³¹. Ils nous ont, en effet, servi à résoudre un grand nombre de problèmes particuliers. Mais il ne faut pas que nous considérions cette liste comme définitivement arrêtée. Nous n'avons pas la prétention d'avoir découvert la formule de l'évolution sociale, à supposer que cette formule existe. Nous nous contentons seulement d'indiquer la façon dont nos recherches ont été faites ainsi que leur résultat.

³¹ *Les règles de la méthode sociologique*, chap. V, p. 3 et *De la division du travail social*, chap. II et suivants.

Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

De tout ce que nous avons exposé, il se dégage une conclusion générale.

Si la France a été l'un des premiers pays où l'on a cherché à soumettre les faits sociaux à la réflexion scientifique, on a pu cependant reprocher à ses savants, au moins pendant longtemps, de n'avoir mené à terme leur entreprise qu'en faisant violence à la réalité. En effet, notre esprit national, épris de clarté, a une affinité naturelle avec tout ce qui est simple et, pour cette raison, en arrive à ne pas vouloir admettre la complexité, même là où elle existe. Il en résulte que, dans l'étude des sociétés, nous avons concentré toute notre attention sur les éléments simples dont elles sont formées, c'est-à-dire sur l'individu, et nous avons essayé d'y ramener le reste ; nous avons été ainsi conduits à ne voir dans l'être collectif qu'une pluralité, une simple répétition de l'individu.

Dans ces conditions, tous les problèmes sociologiques consistaient à chercher comment ces individus peuvent exister sans se gêner mutuellement ou en se gênant le moins possible. Tel est, en effet, le caractère de la philosophie politique du XVIII^e siècle qui, jusqu'à une époque très récente, a été aussi la nôtre. Or, malgré leurs divergences, toutes les doctrines sociologiques dont il est question s'accordent sur un point : elles constituent une réaction et une protestation contre cette conception simpliste des faits sociaux. Tout le monde reconnaît que la société ne consiste pas simplement en une limitation des individus les uns par les autres, mais qu'elle a des fins positives qui lui sont propres, qui dépassent donc les fins individuelles. Tout le monde comprend que la réalité sociale n'est pas une chose aussi simple, mais qu'au contraire elle a des secrets et des profondeurs que les penseurs du siècle dernier ne soupçonnaient pas. L'idée contraire n'a certes pas disparu. Elle persiste encore dans certains milieux, en particulier chez les économistes orthodoxes qui sont toujours nombreux et puissants, et chez leurs disciples ; nos facultés de droit sont leur dernier asile ³².

Il n'en est pas moins certain qu'elle perd chaque jour du terrain. On peut dire qu'elle recule au fur et à mesure que la sociologie avance. Il y a dans l'état d'esprit actuel un changement d'orientation extrêmement important que représentent précisément les différentes doctrines que nous avons énumérées.

³² Voilà pourquoi les juristes ne créent pas un groupe spécial de sociologues à côté de ceux que nous avons passés en revue, bien que la nature sociale de leurs études semble les prédestiner à fournir à notre science d'importantes ressources. Mais les esprits juridiques se sont montrés jusqu'à présent hostiles à la sociologie. Ajoutons cependant que cette résistance est quelque peu ébranlée : parmi nos jeunes professeurs de droit, il y en a plusieurs qui professent les idées modernes et leur nombre va toujours croissant.

Ce changement n'a pas seulement un intérêt national, mais il a aussi des conséquences d'intérêt général. Cette conception de l'existence collective n'est certes pas entièrement neuve. Elle est Populaire en Allemagne, en particulier auprès des économistes. Les Allemands ont toujours pensé très profondément qu'il y a une espèce d'hétérogénéité entre les individus et la société et que la vie sociale ne peut pas être enfermée dans les formules simplistes qui enthousiasmèrent nos pères. Mais ce même sentiment se présente chez nous actuellement sous une forme particulière. Si l'esprit allemand est plus sensible que le nôtre à ce qu'il y a de complexe dans les choses sociales, en revanche, comme il est médiocrement analytique, il lui a semblé très difficile sinon impossible de soumettre entièrement à l'analyse scientifique une réalité aussi compliquée ; c'est pourquoi de cette complexité des faits sociaux il a volontiers conclu à leur inintelligibilité au moins partielle. Telle est, on le sait bien, la théorie des « socialistes de la chaire » allemands.

Non seulement la science du siècle dernier leur semble un peu truquée (ce qui est vrai), mais ils affirment que la société ne peut être l'objet que d'une semi-science, d'une pseudo-science, où il n'y a pas de lois au sens strict du mot, mais seulement des généralités approximatives, sujettes à toutes sortes d'exceptions³³. L'esprit français, au contraire, bien qu'il ait embrassé les idées nouvelles dont nous avons parlé, est resté ce qu'il a toujours été, profondément rationaliste. Nous sommes malgré tout restés fidèles à la loi cartésienne en vertu de laquelle l'univers intelligible peut être traduit entièrement en symboles scientifiques. Nous avons seulement reconnu la nécessité - en ce qui concerne les faits sociaux - d'élargir les symboles dont jusqu'à présent nous nous sommes contentés, avec l'idée que même s'ils sont moins rigoureux, ils sont mieux adaptés à la réalité qu'ils doivent exprimer, mais nous n'avons pas renoncé à les découvrir. Nous sommes convaincus qu'ils existent, et nous les cherchons avec confiance.

On voit comment la coexistence de ces deux dispositions à l'intérieur d'un même esprit national intéresse l'avenir des études sociologiques. Une sociologie scientifique n'est possible qu'à ce prix ; elle suppose face à des phénomènes obscurs à expliquer, à la fois la conscience qu'ils sont assez complexes pour que le sociologue ne se laisse pas séduire par des explications trop faciles et trop claires, et un état d'esprit rationaliste qui permette de ne pas désespérer d'introduire de la clarté dans une telle obscurité. Et c'est pour cela que nous estimons que la France se trouve dans les conditions les plus favorables pour contribuer au progrès de la sociologie. On peut voir en effet, d'après ce que nous avons exposé, le nombre et l'importance des travaux qui sont publiés chaque jour et qui permettent d'espérer que la sociologie reposera désormais sur des bases rationnelles.

On peut trouver dans d'autres pays des études de détail plus importantes, des recueils de faits plus complets, mais nous ne croyons pas qu'ailleurs on ait fait un effort plus diversifié et plus intense pour trouver le moyen de soumettre ces faits à une analyse véritablement scientifique.

³³ Les Allemands expriment cette idée en disant qu'il n'existe pas pour les faits sociaux de *Gesetze* (lois) mais seulement une *Gesetztnässigkeit* (régularité).

Du point de vue de la pratique, il est permis de croire que cette attitude intellectuelle aura des résultats utiles. La conception simpliste de l'ancienne philosophie sociale avait pour conséquence, dans ses applications, l'individualisme anarchique qui, pendant longtemps, a été notre credo. Inversement, le sentiment contraire prédispose à voir dans la société et dans l'État, je ne sais quelle puissance transcendante et mystique devant laquelle l'individu est anéanti, donnant lieu maintes fois à un socialisme autoritaire et violent. On peut espérer que, à mesure que les faits sociaux seront étudiés plus objectivement, on verra enfin se former une doctrine pratique qui, sans rechercher mystiquement un éclectisme vain et fluctuant, saura éviter les conclusions trop partiales et donnera à chaque élément de la réalité sociale le poids qui lui revient, en prenant pour guide, non pas la passion qui ne voit jamais qu'un aspect des choses, mais la science qui s'efforce de les connaître et de les étudier dans leur intégrité.

Fin de l'article.